

ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **127 228 815** Dinars, un actif net de **127 048 587** Dinars, un résultat bénéficiaire net de **9 512 171** Dinars et une Valeur liquidative de **125,106** Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et les mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport, Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.b « **Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs similaires** » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** »

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport,

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers, Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative, Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait, Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle,

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement,

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion, L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister, Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée, Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport, Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation,
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle,
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit,

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi N°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne, A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne.

Autres obligations réglementaires

- Au 31 décembre 2024, la valeur d'origine des parts en circulation du Fonds « **ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE** » s'élève à **101 553 000** dinars, ce qui dépasse la limite maximale de cinquante millions de dinars, fixée par l'article premier du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis le, 20 Février 2025

Le commissaire aux comptes

Aymen EL ABED

BILAN

arrêté au 31/12/2024

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	97 671 339	61 291 368
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		6 294 211	5 121 632
b - Obligations et Valeurs assimilées		91 377 128	56 169 735
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		29 556 632	43 309 694
a - Placements monétaires	3-3	4 492 823	10 021 710
b - Disponibilités	3-5	25 063 809	33 287 984
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	844	1 748 534
AC 4 - Autres actifs			
TOTAL ACTIF		127 228 815	106 349 595
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-9	150 939	108 253
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	29 289	2 321 062
TOTAL PASSIF		180 228	2 429 315
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	3-7	100 098 029	87 209 894
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	26 950 559	16 710 386
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		19 089 458	9 772 506,163
b - Sommes distribuables de la période		7 861 100	6 937 880,154
ACTIF NET		127 048 587	103 920 280
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		127 228 815	106 349 595

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en Dinars Tunisiens)

<u>Rubriques</u>	Notes	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
-			
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	5 399 509	4 049 208
a - Dividendes		-	206 172
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 399 509	3 843 036
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	5 307 916	4 111 838
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 707 425	8 161 046
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-11	-1 596 336	-1 129 933
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 111 089	7 031 113
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	-141 319	-100 167
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 969 770	6 930 945
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 108 669	6 935
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 861 100	6 937 880
<u>PR 4 - Régularisation du résultat <u>d'exploitation (annulation)</u></u>		1 108 669	-6 935
* Variation des +/- values potentielles sur titres		305 405	39 334
* +/- values réalisées sur cession des titres		236 998	60 755
* Frais de négociation de titres		-2	-3
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 512 171	7 031 031

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/12/2024

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net resultant</u>		
<u>des opérations d'exploitation</u>	9 512 171	7 031 031
a - Résultat d'exploitation	8 969 770	6 930 945
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	305 405	39 334
c - +/- values réalisées sur cession de titres	236 998	60 755
d - Frais de négociation de titres	-2	-3
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	0	0
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>	<u>13 616 136</u>	<u>24 953 129</u>
a - Souscriptions	252 733 715	195 941 858
* Capital	205 350 998	170 739 810
* Régularisation des sommes non distrib.	409 466	32 155
* Régularisations des sommes distrib.	46 973 251	25 169 894
b - Rachats	-239 117 579	-170 988 729
* Capital	-192 934 852	-148 314 247
* Régularisation des sommes non distrib.	-479 879	-27 493
- Régularisation des sommes distrib.	-45 702 849	-22 646 989
VARIATION DE L'ACTIF NET	23 128 308	31 984 160
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	103 920 280	71 936 120
b - En fin de l'exercice	127 048 587	103 920 280
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	888 967	660 099
b - En fin de période	1 015 530	888 967
Valeur liquidative	125,106	116,900
AN 6 Taux de Rendement de l'exercice	7,02%	7,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2024

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Attijari FCP Obligataire est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 18 Décembre 2019, sous le N° 41-2019, le fonds a été constitué le 17 Décembre 2020, sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution

La gestion d'ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE est confiée à la société « **Attijari Gestion** ».

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est **ATTIJARI BANK**.

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. **Exceptionnellement le premier exercice couvre la période allant du 23 août 2021 jusqu'au 31/12/2022.**

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas

une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs similaires sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 31/12/2024 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2024 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « **Juillet 2032** » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « **Juillet 2032** » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/12/2024 ne contient pas cette catégorie de BTA.

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension** : les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC1-Portefeuille-titres** ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension** : les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « **AC2-Placements monétaires et disponibilités** ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « **PR2- Revenus des placements monétaires** » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste au 31/12/2024 s'élève à 97 671 339 Dinars contre à 61 291 368 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Coût d'acquisition	94 707 354	59 503 004
- Obligations et valeurs assimilées	88 676 712	54 391 603
- Titres OPCVM obligataires	6 030 642	5 111 401
Plus ou moins -values potentielles	369 498	64 093
-Obligations et valeurs assimilées	105 929	53 862
- Titres OPCVM obligataires	263 569	10 231
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	2 594 487	1 724 271
Total	97 671 339	61 291 368

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille – titres

Le solde de ce poste au 31/12/2024 s'élève à 5 399 509 Dinars contre à 4 049 208 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
- Revenus des Obligations	5 399 509	3 843 036
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	-	-
- Revenus des titres OPCVM	-	206 172
Total	5 399 509	4 049 208

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste au 31/12/2024 s'élève à 4 492 823 Dinars contre à 10 021 710 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
- Créances sur opérations de pension livrée	-	9 999 877
- Intérêts courus sur opérations de pension livrée	-	21 833
- Certificats de dépôts	4 492 028	-
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	796	-
TOTAL	4 492 823	10 021 710

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements au 31/12/2024 s'élève à 5 037 916 Dinars contre 4 111 838 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
- Intérêts du compte courant	94 714	63 590
-intérêts des certificats de dépôts	344 358	16 503
-Intérêts des prises en pension	4 868 845	4 031 745
Total	5 037 916	4 111 838

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste au 31/12/2024 s'élève à 25 063 809 Dinars contre à 33 287 984 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
- Avoirs en banque	1 739 599	22 339 300
- Sommes à l'encaissement	45 923 455	13 053 401
- Sommes à régler	-22 680 824	-2 137 923
- Intérêts courus/Cpte courant	81 578	33 206
Total	25 063 809	33 287 984

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste au 31/12/2024 s'élève à 844 Dinars contre à 1 748 535 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
- Souscriptions à encaisser	-	47 087
- Retenue à la source sur BTA	844	1 357
- Achat en Bourse ou Rachat OPCVM	-	1 700 091
Total	844	1 748 535

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/12/2023	Montants
- Montant	87 209 894
- Nombre de parts	888 967
- Nombre de porteurs de parts	382
Souscriptions réalisées	
- Montant	205 760 464
- Nombre de titres	2093 229
- Nombre de porteurs de parts entrants	364
Rachats effectués	
- Montant	-193 414 730
- Nombre de titres	1966 666
- Nombre de porteurs de parts sortants	312
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	305 405
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	236 998
- Frais de négociation de titres	-2
Capital au 31/12/2024	
- Montant	100 098 029
- Nombre de titres	1 015 530
- Nombre de porteurs de parts	434

3- 8 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que « Attijari FCP Obligataire » est un fonds de capitalisation.

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2024
Sommes distribuables de l'exercice en cours	7 861 100	6 937 880
Sommes distribuables des exercices antérieurs	19 089 458	9 722 506
Total	26 950 559	16 710 386

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste au 31/12/2024 s'élève à 150 939 Dinars contre à 108 253 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
- Gestionnaire	127 107	91 161
- Dépositaire	23 833	17 092
Total	150 939	108 253

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste au 31/12/2024 s'élève à 29 289 Dinars contre à 2 321 063 Dinars au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
- CMF à payer	13 352	9 576
- Etat taxes à payer	15 937	10 907
- Placement souscrit non encore dénoué	-	-
- Rachat à décaisser	-	2300 580
TOTAL	29 289	2 321 063

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste au 31/12/2023 s'élève à 1 596 336 Dinars contre à Dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/12/2023 au 31/12/2023
- Rémunération du gestionnaire	1 344 283	951 523
- Rémunération du dépositaire	252 053	178 410
Total	1 596 336	1 129 933

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste au 31/11/2023 s'élève à 141 319 Dinars contre à 100 168 Dinars au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

Libellé	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/12/2023 au 31/12/2023
- Redevance CMF	141 206	99 950
-Autres charges/ Services bancaires	113	218
Total	141 319	100 168

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du Fonds a été confiée à « **Attijari Gestion** » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au titre de la période allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 s'élève à Dinars 1 344 283 TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15 % HTVA l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre de au titre de la période allant du 01 Janvier 2024 au 31 décembre 2024 s'élève à 252 053 TTC.

4-3 Changement du regroupement au niveau du Bilan :

Le gestionnaire « **d'Attijari FCP Obligataire** » a procédé à un reclassement de certains éléments au niveau du regroupement des rubriques du Bilan.

Le tableau suivant, présente les reclassements effectués :

Éléments reclassé	Rubrique du bilan en 2024	Rubrique du bilan en 2023
Souscriptions non encaissées	Sommes à l'encaissement	Créances d'exploitation
Vente en Bourse non dénouée	Sommes à l'encaissement	Créances d'exploitation
Rachats non encore décaissés	Sommes à régler	Autres créditeurs divers
Achats en Bourse non dénoué	Sommes à régler	Autres créditeurs divers

4-4 Données par action

Libellé	2024	2023	2022
Total des revenus des placements	10,544	9,180	10,446
Charges de gestion des placements	-1,572	-1,271	-1,253
Revenu nets de placements	8,972	7,909	9,193
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,139	-0,113	-0,112
Résultat d'exploitation	8,833	7,797	9,082
Régularisations du résultat d'exploitation	-1,091	0,008	1,911
Sommes distribuables de l'exercice	7,742	7,804	10,993
Variation des +/- values potentielles sur titres	0,301	0,044	0,038
+/- values réalisées sur cession de titres	0,233	0,068	-1,964
Frais de négociation de titres	0,0000	0,0000	0,0000
+/- values sur titres et frais de négociation	0,534	0,113	-1,927
Résultat net de l'exercice	9,367	7,909	7,155
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0,534	0,113	-1,927
Régularisation du résultat non distribuable	-0,069	0,005	-0,088
Sommes non distribuables de l'exercice	0,465	0,118	-2,015
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	125,106	116,900	108,978

4-5 - Ratios de gestion des placements :

Libellé	2024	2023	2022
Actif Net Moyen	141, 206,155	99, 945,454	66, 792,449
Total charges / actif net moyen	1,231%	1,231%	1,349%
charges de gestion des placements / actif net moyen	1,131%	1,131%	1,238%
autres charges / actif net moyen	0,100%	0,100%	0,111%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,352%	6,935%	10,864%

4-6 Les mouvements sur le portefeuille – titres au cours de l'année 2024

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur totale	+/- valeurs réalisées
Solde au 31/12/2023	59 503 004	1 724 271	64 092	61 291 367	60 755
Acquisitions de l'année	158 313 998	-	-	158 313 998	-
Obligations	36 900 864	-	-	36 900 864	-
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Actions SICAV	121 413 134,12	-	-	121 413 134	-
Cession et remboursement de l'année	-123 109 648	-	-	-123 109 648	236 998
Obligations	-2 615 755	-	-	-2 615 755	18 745
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Actions SICAV	-120 493 893,056	-	-	-120 493 893	218 253
Variation des +/- valeurs potentielles		-	305 406	305 406	-
Actions SICAV	-	-	253 338	253 338	-
Obligations	-	-	52 068	52 068	-
Bons de trésor Assimilables	-	-	-	-	-
Variation intérêts courus		870 216	-	870 216	-
Solde au 31/12/2024	94 707 354	2 594 487	369 498	97 671 339	236 998

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/12/2024

CODE ISIN	Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif
CODE ISIN	Obligations		40 182 175	41 818 065	32,87%
TN0GGAF4RX47	AMEN BANK SUB. 2023-2 CAT D	20 000	2 000 000	2 027 993	1,59%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT A	2 000	38 400	42 396	0,03%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1	27 000	2 700 000	2 903 583	2,28%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CAT B	38 000	3 800 000	3 865 198	3,04%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CAT B	30 000	3 000 000	3 055 187	2,40%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CAT A	50000	3 000 000	3 065 753	2,41%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	15 000	1 200 000	1 220 263	0,96%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASING 2024-1	37 200	3 720 000	3 966 315	3,12%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUBORDONNE 2021-2	10 000	800 000	813 735	0,64%
TN4IAOG1Z7S3	BIAT SUB 2022-1 CAT E TV	50000	5 000 000	5 260 887	4,13%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023/1	20 000	1 600 000	1 672 885	1,31%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL 2024-1	30000	3 000 000	3 116 449	2,45%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-01	30000	3 000 000	3 175 890	2,50%
TN0002601029	STB 2008/2	2800	15 750	18 133	0,01%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	10000	400 000	405 585	0,32%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-1 TF	10 000	600 000	609 468	0,48%
TN4SCYEXIVY5	TUNISIE LEASING 2024-1	40 000	4 000 000	4 212 813	3,31%
TNIPE0BZ0LR6	TUNISIE LEASING 2024-2	20 000	2 000 000	2 048 789	1,61%
TN0003900248	UIB 2009/1 CC	15 400	308 025	336 744	0,26%
CODE ISIN	BTA & OBLIGATIONS ETAT		48 494 537	49 559 063	38,95%
TN0008000887	EMP NAT 2021 T2 CA TF	137	1 302	1 339	0,00%
TN0008000895	EMP NAT 2021 T2 CB	50 000	5 000 000	5 123 441	4,03%
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF	25 967	246 355	253 483	0,20%

TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	965	90 476	93 031	0,07%
TN5QHxz8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	60 000	6 000 000	6 060 925	4,76%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	97 094	935 874	1 009 377	0,79%
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	437	41 992	45 132	0,04%
TNJ1M1ZAWYG5	EMP NAT 2022 T2 CA TF	130 966	1 244 133	1 328 871	1,04%
TNQCK0BPZ5A4	EMP NAT 2022 T2 CA TV	17 068	162 146	173 844	0,14%
TNOAYHSVTHY1	EMP NAT 2022 T4 CA TF	473	4 495	4 635	0,00%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	38	3 610	3 700	0,00%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	44 567	418 517	458 500	0,36%
TNCGJF5TW027	EMP NAT 2023 T1 CB TF	158	14 516	15 922	0,01%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	35 000	3 500 000	3 669 902	2,88%
TNGVARQJO7Y7	EMP NAT 2023 T4 CA TF	67 027	636 757	646 267	0,51%
TNBDWIX8EYF6	EMP NAT 2024 T3 CA TF	182	1 729	1 777	0,00%
TN9092FJVKK8	EMP NAT 2024 T4 CB TF	200 000	20 000 000	20 111 693	15,81%
TNM46OWVRPO6	EMP NAT HASSEN 2022 T2 CA	907	5 896	7 332	0,01%
TN0008000820	EMP NAT T1 2021 CAT A	80	741	802	0,00%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B	100 000	10 000 000	10 354 893	8,14%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C	200	186 000	194 195	0,15%
CODE ISIN	TITRES OPCVM		6 030 642	6 294 211	4,95%
TN0VYWALSB95	FCP AFC AMANETT	18 910	2 000 527	2 095 058	1,65%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	1 973	2 000 973	2 137 669	1,68%
TN0001600287	Attijari OBLIGATAIRE SICAV	19 200	2 029 143	2 061 485	1,62%
CODE ISIN	Certificats de dépôts		4 492 028	4 492 823	3,53%
	CD31/12/24_4.5J_10MD_Attijaribank_7.99%	1	4 492 028	4 492 823	3,53%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme			99 199 382	102 164 162,421	80,30%